

« Und »

[...] die leeren **und** ungültigen Stimmzettel [fallen] ausser Betracht.
Les bulletins blancs **et les bulletins** nuls ne sont pas pris en considération [...]
(RS 161.1, art. 13, al.1)

[Der Bundesrat] hat er einen Gesamtüberblick über die beschlossenen **und** diskutierten Rechtsentwicklungen?
[Le Conseil fédéral] a-t-il une vue d'ensemble de tous les développements adoptés **ou** envisagés ?
(Heure des questions 19.5105)

Décidément, même la modeste conjonction « und » peut poser des problèmes de traduction... Commençons par rappeler que l'allemand et le français n'expriment pas toujours les mêmes choses de la même façon, au moyen de l'exemple trivial d'une phrase vue affichée devant un restaurant.

« Für den kleinen **und** grossen Hunger »

Alors qu'il est évident pour le lecteur germanophone qu'il est question d'une petite faim d'une part, d'une grande faim d'autre part, il n'en est pas de même pour le lecteur francophone, pour qui, si on traduit littéralement la phrase, soit : « Pour la petite et grande faim », il est question d'une seule faim, à la fois petite et grande, ce qui est une impossibilité logique (impossibilité qui subsiste même si on rétablit mentalement le sens de la phrase).

Il faut donc exprimer en français la chose autrement, soit en recourant à des pluriels, à des articles ou à des répétitions :
« Pour les petites et les grandes faims », « Pour petites et grandes faims », « Pour les petites faims et les grandes faims »...

...soit en conservant les adjectifs au singulier mais en mettant le déterminé au pluriel, procédé absolument correct mais d'emploi plutôt juridique et du reste souvent déconcertant pour un lecteur germanophone parce que cette fois c'est l'allemand qui ne peut s'exprimer ainsi,
« Pour la petite et la grande faims », « Pour petite et grande faims »...

...soit encore en recourant à la conjonction « ou » :
« Pour les petites **ou** les grandes faims », « Pour les petites **ou** grandes faims », « Pour la petite **ou** la grande faim », « Pour la petite **ou** grande faim », « Pour la petite **ou** la grande faims », « Pour la faim petite **ou** grande », etc.

Bref, tout ce qu'on voudra, mais pas : « Pour la petite et grande faim » (et même si « je l'ai pourtant vu sur les internets »).

En allemand, « und » est ici perçu comme étant alternatif, tandis qu'en français, « et » est perçu comme cumulatif.

Pour être juste, précisons que c'est un exemple extrême : ainsi, les DTL¹ (ch. 333) recommandent d'écrire « Betrifft nur den französischen und **den** italienischen Text » plutôt que « Betrifft nur den französischen und italienischen Text », mais les occurrences sur Google sont à peine plus fréquentes, ce qui montre bien que le germanophone n'est pas gêné par une formulation qui heurtera le francophone.

Prenons un autre exemple :

Der Bund betreibt die Eidgenössischen Technischen Hochschulen. Er kann weitere Hochschulen und andere Institutionen des Hochschulbereichs errichten, übernehmen **oder** betreiben. (art. 63a, al. 1, Cst., RS 101)

La Confédération gère les écoles polytechniques fédérales. Elle peut créer, reprendre **ou** gérer d'autres hautes écoles et d'autres institutions du domaine des hautes écoles.

On voit que l'allemand a opté pour « oder », de même que le français a opté pour « ou », compris de manière inclusive², ce qui permet d'exprimer que la Confédération peut exercer une, deux ou les trois activités mentionnées, mais non obligatoirement à chaque fois les trois.

¹ www.bk.admin.ch > Documentation > Accompagnement législatif > Directives sur la technique législative DTL

² La conjonction « ou » peut être inclusive, si elle peut être remplacée par « et » (ex. : Les bananes, l'ananas ou le kiwi sont des fruits exotiques), exclusive, si elle peut être remplacée par « ou bien » (ex. : Fromage ou dessert ?), ou d'équivalence, si elle signifie « c'est-à-dire » (ex. : Le VIH, ou virus du sida, est à l'origine d'une maladie mortelle). Pour se rafraîchir la mémoire :

<https://www.francaisfacile.com/exercices/exercice-francais-2/exercice-francais-58658.php>

Notons au passage que la valeur inclusive ou exclusive déterminera le nombre du verbe :

http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=1460

Seulement voilà, on trouve aussi quasiment la même phrase sous cette forme :

Der Kanton kann Hochschulen errichten, übernehmen **und** betreiben, die nach den bundesrechtlichen Bestimmungen zu akkreditieren sind.
(Art. 3, Abs. 1, Hochschulgesetz des Kantons Schwyz)

Aurait-on dû traduire par :
« Le canton peut créer, reprendre **et** gérer des hautes écoles [...] » ?

Ce n'est pas parce que l'allemand écrit « und » que la proposition est pour autant cumulative, et que le canton doit obligatoirement faire à chaque fois les trois, sans pouvoir uniquement créer, ou reprendre, ou gérer, ou créer et gérer, ou reprendre et gérer. Il considère simplement que comme le canton peut faire les trois, il est face à une addition qui commande l'emploi de la conjonction « et ». Il n'est pas impossible du reste que le choix de « oder »³ à l'art. 63a Cst. soit intervenu en co-rédaction – puisqu'il s'agit d'un texte fédéral – après une confrontation avec la version française qui a fait prendre conscience au rédacteur germanophone que « und » pouvait aussi être perçu cumulativement et entraîner une ambiguïté. En tout état de cause, « ou » s'impose en français dans l'un et l'autre cas.

Dans la vie courante, confondre « et » et « ou » a rarement des conséquences graves. Quand on entend « menaces intérieures **et** extérieures » ou « petites **et** moyennes entreprises » plutôt que « ...**ou** intérieures » ou « ...**ou** moyennes entreprises »⁴, on rectifie spontanément. Idem pour « chefs d'État **et** de gouvernement » au lieu de « ...**ou** de gouvernement » (car un président n'est pas un premier ministre). Avec « orphelins de père **et** de mère » plutôt que « ...de père **ou** de mère », c'est déjà plus ambigu... Mais dans un texte de loi, une traduction erronée de « und » peut avoir des implications réelles :

Art. 78, al. 5, Cst.	Moore und Moorlandschaften von besonderer Schönheit und gesamtschweizerischer Bedeutung sind geschützt. [...]	Les marais et les sites marécageux d'une beauté particulière qui présentent un intérêt national sont protégés. [...]	<u>Commentaire</u> Il n'y a protection que si les deux conditions sont remplies. On aurait sans doute pu écrire aussi : « ...marécageux qui sont d'une beauté particulière et qui présentent un intérêt... », afin de faire ressortir encore mieux la double exigence.
Art. 123, al. 3, let. c	3 Der Bund kann ... den Kantonen Beiträge gewähren: c. an Einrichtungen, die erzieherische Massnahmen an Kindern, Jugendlichen und jungen Erwachsenen vollziehen.	La Confédération peut ... octroyer aux cantons des contributions: c. pour le soutien des institutions où sont exécutées les mesures éducatives destinées aux enfants, aux adolescents ou aux jeunes adultes.	Si « und » avait été traduit par « et », un juriste un peu sourcilieux (et peut-être animé d'une certaine mauvaise foi) aurait pu soutenir que seules peuvent bénéficier les institutions où sont exécutées les mesures destinées à la fois aux enfants, aux adolescents et aux jeunes adultes. Ne prenons pas un tel risque, et posons-nous plutôt toujours la question de savoir si « und » est censé être cumulatif ou alternatif.

Jouons un peu avec la Constitution : faut-il traduire « und » par « et » ou par « ou » ? À noter que dans certains cas, les deux solutions peuvent se défendre.

Art. 16, al. 1	Die Meinungs- und Informationsfreiheit ist gewährleistet.	La liberté d'opinion [...] d'information sont garanties.
Art. 30, al. 3	Gerichtsverhandlung und Urteilsverkündung sind öffentlich.	L'audience [...] le prononcé du jugement sont publics.
Art. 38, al. 1	Der Bund regelt Erwerb und Verlust der Bürgerrechte durch Abstammung, Heirat und Adoption. [...]	La Confédération règle l'acquisition et la perte de la nationalité et des droits de cité par filiation, par mariage [...] par adoption.
Art. 43a, al. 5	Staatliche Aufgaben müssen bedarfsgerecht und wirtschaftlich erfüllt werden.	Les tâches de l'Etat doivent être accomplies de manière rationnelle [...] adéquate.
Art. 44, al. 3	Streitigkeiten zwischen Kantonen oder zwischen Kantonen und dem Bund werden nach	Les différends entre les cantons ou entre les cantons et la Confédération sont, autant que

³ À noter qu'en allemand, « oder » peut également avoir les trois valeurs inclusive, exclusive ou d'équivalence : <https://www.duden.de/rechtschreibung/oder>

⁴ « ...**et** moyennes entreprises » dans RS 951.25, mais « ...**ou** moyennes entreprises » dans RS 420.231. Choisis ton camp, camarade.

	Möglichkeit durch Verhandlung und Vermittlung beigelegt.	possible, réglés par la négociation [...] par la médiation.
Art. 55, al. 2	Der Bund informiert die Kantone rechtzeitig und umfassend und holt ihre Stellungnahmen ein.	La Confédération informe les cantons en temps utile [...] de manière détaillée et elle les consulte.
Art. 56, al. 2	Diese Verträge dürfen dem Recht und den Interessen des Bundes ... zuwiderlaufen. [...]	Ces traités ne doivent être contraires [...] au droit [...] aux intérêts de la Confédération.
Art. 88, al. 2	Er kann Massnahmen der Kantone und Dritter zur Anlage und Erhaltung solcher Netze [...]	Elle peut soutenir et coordonner les mesures prises par les cantons [...] par des tiers visant à aménager [...] entretenir ces réseaux.
Art. 96, al. 2, let. a	[Der Bund] trifft Massnahmen: a. zur Verhinderung von Missbräuchen in der Preisbildung durch marktmächtige Unternehmen und Organisationen des privaten und des öffentlichen Rechts;	[La Confédération] prend des mesures: a. afin d'empêcher la fixation de prix abusifs par des entreprises [...] des organisations de droit privé [...] de droit public occupant une position dominante sur le marché;

Si vous pensez que votre phrase pourrait être mal interprétée, préférez la clarté à l'élégance. Exemple :

Art. 59, titre 5	Militär- und Ersatzdienst	Service militaire et service de remplacement	<u>Commentaire</u> « Service militaire et de remplacement » était exclu, mais on aurait pu envisager « Service militaire ou de remplacement » ou, encore mieux, « Services militaire ou de remplacement ». Toutefois, la répétition de « service » permet d'affirmer d'emblée et clairement que deux types de service coexistent. On répugne souvent à cette solution au motif que la répétition serait lourde : mais à tout prendre, dans un texte normatif, mieux vaut être lourd et clair que léger et équivoque.
------------------	---------------------------	--	---

Et dans la foulée...

Sowie

À la place de « und », on trouve parfois « sowie ». L'emploi de cette conjonction sert, soit à éviter la répétition de « und », soit à marquer qu'un élément particulier se distingue d'une série. « Sowie » est traduit dans l'administration de manière quasi pavlovienne par « ainsi que », qui remplit exactement la même fonction, et pourquoi pas, à ceci près qu'un bon vieux « et » peut parfois parfaitement suffire. Exemples :

Art. 17, al. 1	Die Freiheit von Presse, Radio und Fernsehen sowie anderer Formen der öffentlichen fernmeldetechnischen Verbreitung von Darbietungen und Informationen ist gewährleistet.	La liberté de la presse, de la radio et de la télévision, ainsi que des autres formes de diffusion de productions et d'informations ressortissant aux télécommunications publiques est garantie.
Art. 27, al. 2	[Die Wirtschaftsfreiheit] umfasst insbesondere die freie Wahl des Berufes sowie den freien Zugang zu einer privatwirtschaftlichen Erwerbstätigkeit und deren freie Ausübung.	[La liberté économique] comprend notamment le libre choix de la profession, le libre accès à une activité économique lucrative privée et son libre exercice.
Art. 40, al. 2	[Der Bund] erlässt Vorschriften über die Rechte und Pflichten der [...] Auslandschweizer, namentlich in Bezug auf die Ausübung der politischen Rechte im Bund, die Erfüllung der Pflicht, Militär- oder Ersatzdienst zu leisten, die Unterstützung sowie die Sozialversicherungen.	[La Confédération] légifère sur les droits et les devoirs des Suisses [...] de l'étranger, notamment sur l'exercice des droits politiques au niveau fédéral, l'accomplissement du service militaire et du service de remplacement, l'assistance des personnes dans le besoin et les assurances sociales.

Beziehungsweise

« beziehungsweise », souvent abrégé en « bzw. », a en gros deux sens: d'une part, « ou », « ou plutôt », « ou plus exactement », « autrement dit », d'autre part, « respectivement », compris comme un adverbe distributif (c.-à-d. : chacun en ce qui le concerne ; ex. : « Trois points désignés respectivement par a, b, et c »)⁵.

Le problème, on le voit, c'est que « beziehungsweise », comme « grundsätzlich », n'est pas très clair, et qu'on n'est jamais très sûr de sa traduction. Exemples (tirés de l'ordonnance sur la radio et la télévision, RS 784.401) :

⁵ On entend ou on lit parfois « resp. » ou « respectivement » pris dans le sens de « ou ». C'est sans doute un romandisme, calqué sur l'allemand. Voir aussi la fiche établie par le [Fichier français de Berne](#), qui propose plusieurs traductions.

Art. 2, al. 1, let. c	[...] Veranstalter haben dem Bundesamt für Kommunikation (BAKOM) insbesondere folgende Angaben zu liefern: c. Wohnsitz bzw. Sitz des Veranstalters;	Les diffuseurs doivent en particulier indiquer à l'Office fédéral de la communication (OFCOM): c. le domicile et le siège du diffuseur;
Art. 2, al. 1, let. f	f. Identität und Kapital- bzw. Stimmrechtsanteile von Aktionären und anderen Teilhabern, welche mindestens einen Drittel des Kapitals [...];	f. l'identité ainsi que le pourcentage du capital ou des droits de vote des actionnaires et d'autres associés qui possèdent au moins un tiers du capital [...];
Art. 24, al. 1	Meldepflichtig ist jeder Übergang von Aktien-, Stamm- oder Genossenschaftskapital oder von Stimmrechten eines konzessionierten Veranstalters im Umfang von mindestens 5 Prozent bzw. eines nicht konzessionierten Veranstalters im Umfang von mindestens einem Drittel.	Tout transfert de capital social, de titres participatifs ou de droits de vote doit être annoncé lorsqu'il atteint une proportion d'au moins 5 % pour un diffuseur concessionnaire et d'au moins un tiers pour un diffuseur non concessionnaire.
Art. 47, al. 3	Funkkonzessionen für die Nutzung von Frequenzen nach Absatz 1 dürfen erst öffentlich ausgeschrieben bzw. erteilt werden, wenn das UVEK gestützt auf die Richtlinien nach Absatz 1 die Einzelheiten der konkreten Frequenznutzung festgelegt hat.	Les concessions de radiocommunication pour l'utilisation des fréquences évoquées à l'al. 1 ne peuvent être mises au concours ou octroyées que lorsque le DETEC a fixé, sur la base des lignes directrices énoncées à l'al. 1, les modalités de l'utilisation des fréquences.

Autre exemple, tiré cette fois de l'ordonnance sur l'encouragement du sport et de l'activité physique (RS 415.01)

Annexe, I, ch. 4	[...] sowie alle anderen Wachstumsfaktoren, die in Muskeln, Sehnen oder Bändern die Proteinsynthese beziehungsweise den Proteinabbau, die Gefäßbildung, die Energienutzung, die Regenerationskapazität oder den Wechsel des Fasertyps beeinflussen.	[...]ainsi que tout autre facteur de croissance influençant, dans le muscle, le tendon ou le ligament, la synthèse et/ou la dégradation protéique, la vascularisation, l'utilisation de l'énergie, la capacité régénératrice ou le changement du type de fibre.
------------------	--	--

Que faire ? Si le contexte n'offre pas de certitude, demandez au juriste ce qu'il entend précisément par « bzw. » et indiquez-lui dans la foulée que son « bzw. », à l'instar de « grundsätzlich » et sauf s'il s'agit d'un distributif, devrait de toute façon passer à la trappe en co-rédaction en raison précisément de son caractère incertain et qu'il vaut donc mieux le remplacer d'emblée par une charnière plus claire.

Und/oder

Disons-le tout net : « et/ou » n'est pas le bienvenu et sera généralement proscrit en co-rédaction en allemand comme en français (comme « grundsätzlich » et « beziehungsweise »). Non parce qu'il s'agit d'un calque de l'anglais « and/or », mais parce qu'il est inutile (on s'en est passé pendant quelques siècles sans que cela affecte le progrès humain), qu'il est artificiel (a-t-on déjà entendu quelqu'un dire « et/ou » ?), qu'il empêche une lecture fluide, notamment à voix haute⁶, et que si la conjonction « ou » devait effectivement être entachée d'une ambiguïté, il existe des moyens simples et plus élégants de clarifier les choses (par ex. en précisant « ou les deux » pour affirmer la valeur inclusive, ou « ou bien » pour signifier la valeur exclusive). Il est vrai cependant qu'on en trouve trace à plusieurs reprises dans le RS, mais toujours dans un contexte scientifique ou technique. Exemples :

O du DFI sur les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires (RS 817.023.21, ann. 6)	Mono- und/oder Diester der Stearinsäure mit Ethandiol und/oder Bis-(2-Hydroxyethyl)ether und/oder Triethylenglykol	Mono- et/ou di-esters d'acide stéarique avec l'éthanediol et/ou l'éther bis(2-hydroxyéthyle) et/ou le triéthylène glycol
O sur l'encouragement du sport et de l'activité physique (RS 415.01, II, ch. 3)	Übertragung von Nukleinsäuren oder Nukleinsäuresequenzen und/oder die Verwendung von normalen oder genetisch modifizierten Zellen.	Le transfert d'acides nucléiques ou de séquences d'acides nucléiques et/ou l'utilisation de cellules normales ou génétiquement modifiées.

Mais bon : sans doute est-il inutile de se battre dans le contexte d'une annexe technique qui intéressera uniquement des professionnels attachés à leur jargon, et dont nous restons après tout les serveurs⁷.

⁶ À ce propos, bien le bonjour aux inventif.ve.s zélateur.trice.s de l'écriture dite inclusive.

⁷ L'un condamne : <https://www.druide.com/fr/enquetes/la-pseudo-conjonction-etou>, l'autre admet du bout des lèvres : http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?t1=1&id=1507